Cità di Portivechju

Année 2026

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Nom de l'association :

Ce dossier est à retourner au plus tard **le 2 février 2026**

- Soit par dépôt contre récépissé à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

- Soit par lettre Recommandée avec Avis de Réception à l'adresse suivante :

  «Monsieur le Maire de Portivechju
  DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
  Hôtel de Ville BPA 129
  20537 Portivechju Cedex»

Cità di Portivechju
Hôtel de Ville
BPA 129

20137 Portivechju Cedex

www.portivechju.corsica

DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE POUR L'ANNEE 2026

LISTE DES PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- ◻ Les statuts, récépissé de déclaration d'inscription au J.O.R.F, la liste des membres du Conseil d'Administration et du bureau avec indication de leur situation professionnelle, (en cas de changement récent, indiquer également les dénominations et le siège social précédent)

- ◻ S'il y a lieu une information sur l'effectif du personnel salarié ainsi que les niveaux de rémunération,

- ◻ Une copie certifiée des comptes de l'année 2025. Attention, pour une demande de subvention supérieure à 23000€ les comptes de l'exercice écoulé et le projet du budget pour l'année en cours devront être établis et certifiés par un expert comptable légalement agréé.

- ◻ Un compte rendu d'activité permettant de constater que le programme, ou l'action financé antérieurement s'est déroulée normalement et que la subvention est employée conformément à son objet, ainsi que le programme prévisionnel d'activités pour lequel la subvention est demandée,

- ◻ La convention entre la Commune et l'organisme, dans le cas où elle est requise.

- ◻ Un RIB

- ◻ Rapport du Commissaire aux comptes pour les associations ayant bénéficié de plus de 150.000 euros de subvention publique l'année qui précède la présente demande.

- ◻ La/les fiche(s) projet(s) par domaine (Culture, Sport, Social & Santé et Education).
  Nota bene : votre projet peut s'étendre sur plusieurs domaines ; dans ce cas, merci de bien vouloir remplir une fiche pour chaque domaine concerné.

REMARQUES IMPORTANTES

1. Seules les associations déclarées conformément à la loi 1901 peuvent obtenir une subvention.

2. Tous les documents doivent être signés par le Président de l'association.

3. Nous attirons votre attention sur l'obligation de fournir **un rapport d'activité de l'année 2025** pour que votre demande soit traitée.

4. Si une subvention vous est octroyée, vous devrez fournir dans les 6 mois suivant la fin d'exercice pour lequel elle a été attribuée, un compte rendu financier qui attestera de la conformité des dépenses effectuées.

5. Si une subvention vous est allouée, la commune se réserve le droit de vérifier son emploi.

Tout dossier incomplet ne pourra faire l'objet d'aucune instruction par les services